

genre de travail, alors que de l'outillage canadien et des employés canadiens restent sans emploi. Le ministre enquêterait-il sur cet état de choses et prendrait-il des mesures pour sauvegarder les intérêts des chômeurs canadiens?

L'hon. G. C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, l'honorable député montre son instinct de sportsman en dirigeant son fourchon le plus long vers la personne la plus grande. Pour ma part, je n'ai rien à dire au sujet de l'entrée au Canada de travailleurs américains. Ce problème ressortit à un autre ministère. Notre loi sur les douanes permet bien l'entrée en franchise de certaines catégories d'équipement minier en vertu du vieux principe qui veut qu'il serve à la mise en valeur de nos ressources naturelles. C'est là évidemment matière à législation.

La question confond exploitation minière et construction. Or je ne sais pas trop s'il s'agit d'outillage de construction ou d'exploitation minière. S'il s'agit d'équipement de mines, je le répète, certaines catégories de ce matériel entrent en franchise. Il n'y a pas franchise pour l'outillage de construction. Depuis mon entrée en fonctions du moins, aucune concession spéciale n'a été accordée qui permettrait l'entrée d'équipement de construction venant des États-Unis, si ce n'est sur paiement des droits de douanes réguliers. Un surplus d'outillage d'occasion encombre actuellement le marché américain. Mes fonctionnaires ont l'œil ouvert et voient à ce que ce matériel soit très soigneusement évalué aux douanes avant son entrée au Canada.

M. Herridge: Il s'agit d'outillage minier qui peut servir à la construction au Canada. Je remercie le ministre de son explication et je le mettrai au courant des faits plus tard. Si le gouvernement pouvait empêcher que l'on amène ces machines, il empêcherait du même coup qu'on amène ces ouvriers car, évidemment, les ouvriers viennent là pour faire fonctionner ces machines.

L'hon. E. D. Fulton (ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la seconde partie de la question, qui est aussi la plus courte, je me rends compte de ce qui préoccupe l'honorable député, car j'ai parfois exprimé moi-même des craintes semblables au sujet de la situation générale. Je dois dire que les fonctionnaires de mon ministère reconnaissent l'importance de ne pas laisser entrer au Canada des gens qui viendraient occuper des emplois disponibles pour les Canadiens. Nous veillons à ce que ça ne se produise pas.

Bien entendu, je ne saurais affirmer qu'aucun de ces ouvriers n'a réussi à se faufiler

[M. Herridge.]

dans le pays. Je ne peux que dire que, pour nous assurer de la réalité d'une situation, il est essentiel qu'une plainte précise soit portée à notre connaissance. Elle doit indiquer le nom et l'endroit en question afin que nous puissions nous en occuper. En l'absence de tels renseignements, je ne puis que réitérer l'assurance générale que je donne maintenant.

M. Herridge: J'obtiendrai ces renseignements des personnes qui ont récriminé.

L'ASSISTANCE-CHÔMAGE

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENT SUR LA SIGNATURE D'UN ACCORD

A l'ordre du jour.

M. T. A. M. Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La Nouvelle-Écosse a-t-elle signé un accord sous le régime de la loi sur l'assistance-chômage?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Franchement, monsieur l'Orateur, je ne saurais le dire pour le moment. Je devrai considérer cette question comme un avis. Je sais que la Nouvelle-Écosse a manifesté le désir de signer un accord mais je ne sais pas s'il l'a été effectivement.

(Plus tard)

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, je puis maintenant donner une réponse précise à la question que m'a posée l'honorable député de Sherburne-Yarmouth-Clare il y a quelques instants à propos de la signature d'un accord par la Nouvelle-Écosse. Cet accord n'a pas encore été signé.

LES PIPE-LINES

LA "TRANS-CANADA PIPE-LINES"—AUGMENTATION DES SALAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Est-il en mesure d'annoncer une augmentation des salaires versés aux ouvriers qui travaillent à l'aménagement du pipe-line transcanadien. Sinon, un tel remaniement est-il à l'étude?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas encore en mesure d'annoncer un remaniement, mais j'espère pouvoir le faire demain et je communiquerai le renseignement à l'honorable député.